

## Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 913

Le 20 Janvier 2013

à 21 heures 04

est né(e) (1) Dylan Hy

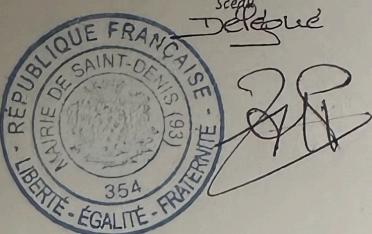
du sexe Masculin à SAINT-DENIS  
(Seine Saint-Denis)

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le 21 Janvier 2013

Mentions marginales (4)



## Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.  
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».  
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

## Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 214

Le 20 Janvier 2013

à 21 heures 07

est né(e) (1) Dylan Hy

du sexe Féminin à SAINT-DENIS  
(Seine Saint-Denis)

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le 21 Janvier 2013

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau

Délégué



## Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ». (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.  
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».  
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.